



**ACTION DES SALARIÉ-E-S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Ils nous dépossèdent, ils nous écrasent Elles s'organisent, elles relèvent la tête !

« Tu veux de la camomille ? Parait-il que c'est très bon pour les hystériques »

*« Attention quand on lit mon mémoire on ne peut pas s'empêcher de tomber amoureux de moi »
T... W.....*

« Je me suis rendu compte que l'aide alimentaire me donnait du pouvoir »

Nous sommes salariées d'une association, le centre de culture ouvrière (CCO) qui gère des centres sociaux, des lieux d'accueils pour les bénéficiaires du RSA.

Cette association dit mettre l'éducation populaire au cœur de son action, et perçoit des subventions pour lutter contre les discriminations et mener des actions sur l'égalité hommes femmes. Comment garder son crédit quand on peut rapporter mot pour mot les citations ci dessus, prononcées par certains directeurs de structures, à des salariées, ou à des usagères ?

Réduites à notre genre, la direction attend de nous que nous soyons des femmes parce qu'il faut écouter, réguler, se taire en tant que salariées et être de gentilles bénévoles pour le centre social si on est bénéficiaires. Et quand notre attitude, notre présence, sont au-delà des besoins, nous sommes illégitimes, hystériques, empathiques malades.

Comment est il possible en 2021, que des salariés du social puissent encore subir des gestes et entendre des mots appartenant à l'avant #MeToo ?

Nous, les travailleuses de cette association, sommes en grève ce 8 mars contre nos conditions de travail. Nous avons constaté :

- **Une répression accrue sur nos collègues syndiquées. Une collègue a été licenciée pour des motifs masquant mal la réalité : elle est syndicaliste, ancienne responsable syndicale de l'UD CGT 13, et elle a remis en question la gestion illégale des heures supplémentaires.**
- **Plusieurs collègues femmes ont été convoquées pour leur prétendue « insolence », ou leur « problèmes de relationnel », le message est clair : fermer les bouches de celles qui l'ouvrent.**
- **Des cas de harcèlement moral pour des salariées dont les responsables hiérarchiques ont demandé d'aller au travail, ou de rendre des comptes, alors qu'elles étaient en arrêt maladie.**
- **Un recours massif aux contrats précaires (temps partiels imposés, contrat aidés...) majoritairement pour les femmes, sur des missions pourtant nécessaires au fonctionnement de nos structures.**
- **Des salariées qui attaquent le CCO aux prud'hommes : une après un licenciement qui se base sur une lettre de la direction générale dénonçant sa vie privée, une autre alors qu'elle était en arrêt maladie et après que la médecine du travail ait, sans succès, demandé un**

aménagement de son poste pour raison de santé.

Et encore plein d'autres mesures répressives quotidiennes auxquelles les salariées sont soumises. Nous devons en permanence nous justifier pour notre travail auprès de galériens et de personnes qui sont en train de tomber dans la misère et souffrant d'isolement. Nous devons nous justifier de la moindre dépense et les rumeurs, les insinuations vont bon train lorsque nous achetons en urgence à manger pour des personnes qui ont faim ou que nous achetons des goûters pour des enfants du quartier.

Nous voulons dénoncer la politique de management des ressources humaines qui ne fait que nous faire souffrir, nous isole, nous culpabilise. Tout est fait pour nous diviser et nous empêcher de nous organiser dans un contexte économique de crise et des conditions de travail détériorées. Ce contexte nous amène nécessairement à faire preuve de solidarité entre nous. C'est bien ce lien qui est attaqué.

Le 5 mars, l'équipe du centre social Château St-Loup/St-Thys était déjà en grève pour dénoncer cette politique managériale et le non-renouvellement de la secrétaire du centre, l'une des plus engagée pour la défense de nos droits. Accompagnés d'une cinquantaine d'habitant-e-s, les salarié-es ont demandé des explications à la direction générale qui leur a répondu :« *Le turn-over dans le social, c'est normal, et c'est la politique interne de gestion de la direction du CCO, nous ne nous justifierons pas.* »

Dont acte !

La répression de la direction générale du CCO ne s'arrête pas là : le délégué syndical de la CGT est à son tour convoqué pour sanction pouvant aller jusqu'au licenciement le 15 mars. Nous ne sommes absolument pas dupes des raisons de cette convocation !

- Arrêt du harcèlement et des mesures répressives envers les femmes et tous ceux et celles qui luttent au CCO et ailleurs

- Annulation des sanctions pour les collègues qui défendent leurs droits, pour Shérazade (non renouvelée), Jade (sanctionnée), Faïza (licenciée) ! Et pour toutes les suivantes

Organisons nous ! Ne nous laissons pas écraser !

**Toutes et tous en grève le 8 mars, rendez-vous à 14h à Porte
d'Aix**